

RCS : LORIENT Code greffe : 5601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LORIENT atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00341 Numéro SIREN : 849 503 040 Nom ou dénomination : 2A2C HOLDING
--

Ce dépôt a été enregistré le 23/11/2022 sous le numéro de dépôt B2022/009449

① BILAN SIMPLIFIÉ

Exercice clos le 31/12/2021

Néant ☐

ACTIF		Brut ①	Amort. Provisions ②	Net 31/12/2021 ③	Net 31/12/2020 ④
Immobilisations incorporelles : - Fonds commercial	010		012		
- Autres	014		016		
Immobilisations corporelles	028		030		
Immobilisations financières (1)	040	74 880	042	74 880	74 880
(5) TOTAL I	044	74 880	048	74 880	74 880
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052		
Stocks marchandises	060		062		
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
Créances clients et comptes rattachés (2)	068		070		
Autres créances (3)	072	546	074	546	350
Valeurs mobilières de placement	080		082		
Disponibilités	084		086		779
Charges constatées d'avance	092		094		
TOTAL II	096	546	098	546	1 129
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	110	75 426	112	75 426	76 009

PASSIF		31/12/2021	31/12/2020
Capital social ou individuel	120	5 000	5 000
Écarts de réévaluation	124		
Réserve légale	126		
Réserves réglementées	130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres)	131		
Report à nouveau	134	-3 743	-136
Résultat de l'exercice	136	-1 475	-3 608
Provisions réglementées	140		
TOTAL I	142	-218	1 257
Provisions pour risques et charges	TOTAL II 154		
Emprunts et dettes assimilées (4)	156	11	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164		
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	166	3 483	2 303
Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	169	72 150	72 450
Produits constatés d'avance	174		
TOTAL III	176	75 645	74 753
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	180	75 426	76 009

Renvois :

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immo. acquises	182	
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immo. cédées	184	

Certifié conforme

Alexandre Cour

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice clos le 31/12/2021

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE				31/12/2021	31/12/2020
Ventes de marchandises	(dont export et livraisons intracommunautaires)	209	210		
Production vendue biens		215	214		
Production vendue services		217	218		
Production stockée			222		
Production immobilisée			224		
Subventions d'exploitation reçues			226		
Autres produits			230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			234		
Variation de stock (marchandises)			236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			240		
Autres charges externes (dont crédit-bail mobilier [] immobilier [])			242	1 475	3 608
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle) CFE et CVAE		243	244		
Rémunérations du personnel			250		
Charges sociales			252		
Dotations aux amortissements			254		
Dotations aux provisions			256		
Autres charges - Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger		259	262		
Total des charges d'exploitation (II)				264	
I - Résultat d'exploitation (I - II)				270	
Produits financiers		III	280		
Produits exceptionnels		IV	290		
Charges financières		V	294		
Charges exceptionnelles - Dont amort. des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 oct.)		VI	300		
- Dont amort. except. de 25% des const. nouvelles (art. 39 quinquies D)					
Impôts sur les bénéfices		VII	306		
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)				310	
B - RESULTAT FISCAL					
Reporter le bénéfice comptable (col. 1), déficit comptable (col. 2)				312	314
Rémunérations et avantages personnels non déductibles			316		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles			318		
Provisions non déductibles			322		
Impôts et taxes non déductibles			324		
Excédentaires comptes courants d'associés	347		330		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC				248	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
Déductions					
Entreprise nouvelle (44 sexies)	986	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	Zone restruct. défense (44 terdecies)	127
Zone revitalisation rurale (44 quinquies)	138	Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duo.)	991	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sex.)	992
ZF ANG 44 quaterdecies	345	Inv. outre mer	344		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655	
Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)				643	
Divers, dont : Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)				647	
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies E)				641	
Déduction except. (art 39 decies G)				649	
Créance report en arrière du déficit				346	
Déduction except. (art 39 decies B)				645	
Déduction except. (art 39 decies D)				648	
Déduction except. (art 39 decies F)				990	
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs				352	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)				356	
Déficits antérieurs reportables				3743	360
Déficits antérieurs reportables (dont imputés sur le résultat)					
Résultat fiscal après imputation des déficits				370	372
Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2					1 475

Certifié par l'expert

Alexandre

Annexe

Annexe au bilan et au compte derésultat

(Art.L123-13 à L123-21), le décret du 29 novembre 1983 (Art.D4) et le PCG (Art.L531-1s)

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été, sauf exceptions signalées dans les postes concernés, appliquées conformément aux principes généraux et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

I - MODE ET METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est, sauf exceptions signalées dans les postes concernés, la méthode des coûts historiques.

Les principes méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Immobilisations Financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du « premier entré premier sorti ».

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks à rotation lente ou obsolète, égale à la différence entre la valeur brute et la valeur de réalisation ou cours du jour déduction faite des frais proportionnels de vente, est pratiquée dès lors que la valeur de réalisation est inférieure à la valeur brute.

Créances et Dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice et la différence résultant de cette actualisation est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques en totalité.

Suivi de l'utilisation du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité des Entreprises (CICE)

L'entreprise n'a pas fait usage de ce crédit d'impôt.

II - IMAGE FIDÈLE

L'application des règles comptables permet d'obtenir une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

Etat des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières			
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	546	546	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			
Charges constatées d'avance			
TOTAL	546	546	
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques			

Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) : - A 1 an max. à l'origine	11	11		
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	3 483	3 483		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	72 150	72 150		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	75 645	75 645		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

2A2C HOLDING
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 16, rue de Kervillen – 56470 LA TRINITE-SUR-MER
849 503 040 RCS LORIENT

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 1 475,12 euros de la manière suivante :

Résultat de l'exercice -1 475,12 euros

Affectation au compte "report à nouveau" -1 475,12 euros
qui est ainsi ramené à -5 218,47 euros

L'Assemblée Générale constate que les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la Société, lesquels demeurent en conséquence inférieurs à la moitié du capital social.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Pour extrait certifié conforme
Alexandre COUR, Président

DocuSigned by:
Alexandre COUR
23514ABAD96B499...